



Frais de résiliation opérateur internet

Par **Fadma**, le **09/02/2010** à **23:15**

Bonjour,

J'ai souscrit un abonnement internet en 2003 auprès de Club Internet qui a fusionné avec Neuf qui ensuite a été rachetée par SFR. Depuis plusieurs mois, j'ai rencontré de nombreux problèmes technique que SFR a été incapable de résoudre. J'ai donc demandé la résiliation de mon abonnement le 23/12/2009 et qui a pris effet le 31/12/2009. SFR me réclame 45€ de frais de résiliation. Je refuse de les payer car le contrat initial que j'ai souscrit auprès de Club Internet, (j en ai adressé une copie à SFR) ne mentionne aucun frais de résiliation. de plus, je n'ai jamais été informé, ni par courrier, texto ou mail de tous ces rachats et n'ai reçu aucune nouvelle conditions générales qui m'auraient permis de dénoncer mon contrat dans le délai légal. J'ai fais opposition auprès de ma banque sur cette somme. SFR continue de m'adresser des courriers me réclamant ces frais.

Suis je bien dans mon droit de refuser de payer une somme à laquelle je n'ai jamais adhéree?

Merci